

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

## 30 octobre 2012

**Présents :** Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

**Excusés :** Agnès BADIOU et Paul CHANAL

**Absents :** Raymond CHENEVERT et Yves GIRE

**Secrétaire de séance :** Marie POINTEAU

Début de séance 14 h

---

### Rappel ordre du jour :

- Délibération : grangeou de la ferme Perrel
  - Délibération : écopoint
  - Délibération : honoraires architecte
  - Délibération : voirie communale (Route du Fraisse)
  - Repas des Anciens
  - Questions diverses
- 

- **Signatures du Registre des présences**

- **Délibération : grangeou de la ferme Perrel**

Le Maire Raymond GAGNE présente le projet de restauration du grangeou de la Ferme Perrel.

Celui-ci est destiné à devenir un local administratif pour la ferme Perrel, avec deux usages : une partie privative avec le secrétariat de l'association, bureau des guides, ... et une partie ouverte au public avec billetterie, toilettes, exposition et salle d'attente.

Le projet de restauration a été établi par le cabinet d'architectes Magaud. Il prévoit des modifications importantes à l'intérieur du grangeou existant, l'extérieur étant remis en état à l'identique. Le projet s'élève à 71 000 €.

Pour le financement, il sera possible d'obtenir une aide de 25 % de la part du département dans le cadre du dispositif « station *respirando* ».

Par ailleurs une partie de l'aide qu'ERDF doit (20 000 € de mesure compensatoire pour l'éolien), pourra être affectée à ce projet ; l'autre partie étant réservée à l'aménagement du sentier de découverte Moudeyres-les Barthes.

**Le Conseil municipal délibère favorablement afin que la Mairie engage les démarches de réhabilitation du grangeou de la ferme Perrel.**

- **Délibération écopoint**

ERDF a engagé d'importants travaux d'enfouissement de l'actuelle ligne aérienne moyenne tension qui traverse une grande partie de la commune.

Pour ce faire, plusieurs petits transformateurs sont en cours d'installation ; les nouvelles lignes vont ensuite être enfouies ; enfin l'ancienne ligne sera enlevée ainsi que les poteaux et le grand transformateur situé à l'entrée de Moudeyres. Le nouveau réseau devrait fonctionner au printemps prochain.

Le transformateur le plus important sera installé derrière l'école, au niveau de l'écopoint.

Dans ces conditions, l'ensemble de l'emplacement de l'écopoint principal derrière l'école devra être refait, pour un coût d'environ 10 000 €. Le Conseil Général apporte une aide de 25 %, cet aménagement intervenant également dans le cadre du dispositif « station *respirando* ».

**Le Conseil municipal délibère favorablement afin que la Mairie engage les démarches d'aménagement de l'écopoint.**

D'autres actions d'aménagement du bourg seront à envisager au printemps prochain, après achèvement de tous les travaux ERDF.

- **Délibération : honoraires d'architecte**

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison de Langlois au sein du PER Mézenc Loire sauvage, c'est la commune de Moudeyres qui est maître d'ouvrage (*voir conseil municipal du 17 février 2012*). Le cabinet Magaud architecte a élaboré les plans de la « chaumière des saveurs et de l'artisanat » et a lancé toutes les études (économistes, fluides et structure). Il a également déposé le permis de construire. L'estimation de ses honoraires s'élève à environ 15 000 €

**Le Conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à engager la procédure permettant de payer les honoraires de Monsieur Magaud.**

- **Voirie communale**

**Réfection route du Fraisse**

Plusieurs entreprises ont été consultées. L'entreprise BROC a proposé le meilleur rapport qualité / prix.

**Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent monsieur le Maire à confier les travaux à l'entreprise Broc et à en effectuer le règlement.**

- **Repas des anciens**

Le repas des anciens aura lieu à la Randonnée **le 18 novembre** prochain, les invitations seront envoyées par la Mairie.

- **Questions diverses**

Budget CCAS

Un virement du budget principal de 800 € en faveur du budget CCAS doit être effectué.

**Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent le virement.**

Vitraux de l'Eglise

Une demande de subvention va être faite en vue de la restauration des vitraux de l'Eglise.

Logement de la famille Duran-Blanc

La famille Martial Duran-Virginie Blanc, qui occupe actuellement le logement du milieu, souhaite déménager dans le premier logement. Cette opération pourra avoir lieu courant novembre. La mairie de Moudeyres se charge de l'établissement du contrat de location.

Logements à l'entrée de Moudeyres

Un seul des trois logements étant occupés (cf. ci-dessus), monsieur le Maire a fait passer pendant l'été plusieurs annonces proposant les logements à la location. Malheureusement, cette démarche n'a eu aucune suite positive.

Cette situation interpelle sur les motivations qui ont conduit en son temps à la décision d'engager cette construction, et pose la question du bien-fondé de ces logements, qui demeurent inoccupés et qui pèsent sur les comptes de la commune. En même temps, le Conseil actuel doit gérer la situation. Une piste possible serait de proposer ces logements à la location par l'intermédiaire de l'OPAC ; mais cette proposition ne recueille pas l'accord de certains membres du Conseil.

#### Location par Madame Florence Giroud

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil que Madame Florence Giroud a fait une demande de location à la mairie pour le printemps prochain (environ 3-4 mois), soit d'un des gîtes municipaux, soit un des logements de l'entrée de Moudeyres. Les modalités administratives (loyer, etc.) seront étudiées prochainement.

#### Demande Nathan-Angel

Alain Nathan et Ariane Angel demandent à la commune de Moudeyres la cession d'une petite parcelle communale à côté de la maison de Marie Gire, en face de leur propre maison, en vue d'y construire un garage.

**Les membres du Conseil, à l'unanimité, refusent la cession de cette parcelle et donc cette construction.**

#### Moudeyres : 1<sup>ère</sup> au concours départemental des Villages fleuris

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, Moudeyres a été primée au concours départemental des villages fleuris.

Lors de la remise des prix au Conseil général de la Haute Loire, Marie Pointeau, Conseillère municipale chargée du tourisme, a expliqué l'engagement très fort du Maire Raymond Gagne, et de tous les habitants de la commune pour avoir un village agréable, propre et fleuri.

Ce qui permet une très belle mise en valeur du patrimoine exceptionnel de Moudeyres.

L'an prochain, ce sera un jury régional qui jugera Moudeyres en vue de l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur rouge...

Les démarches engagées en faveur du tourisme ont des retombées sur tous les autres secteurs d'activités. En témoignage par exemple les financements complémentaires obtenus de la part du Conseil Général dans le cadre du dispositif *Station respirando* qui est réservé aux communes engagées dans une véritable démarche touristique de qualité.

#### Noël des enfants de Moudeyres

Comme les années précédentes, tous les enfants de Moudeyres auront des livres en cadeau, remis le jour des vœux du Maire aux Moudeyrois. Marie Pointeau est chargée de dresser la liste des enfants et de se procurer des livres achetés à Interlude.

#### PNR des Monts d'Ardèche

En exécution des arrêtés n° 2012/10/00326 du Président du Conseil régional de la Région Rhône-Alpes en date du 18/10/2012, et n° 12-1180 du Président du Conseil régional d'Auvergne en date du 11/10/2012, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de charte révisée du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche conformément aux dispositions du III de l'article L. 333-1 et de l'article R. 333-6-1 du Code de l'environnement. Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est classé jusqu'en avril 2013. Tous les Parcs naturels régionaux doivent réviser leur charte tous les douze ans. Les Monts d'Ardèche vont soumettre leur seconde charte à l'enquête publique dans le cadre de cette procédure de révision démarrée en 2008. Depuis cette date le Parc a travaillé en partenariat avec les élus du territoire et ses partenaires afin d'élaborer une charte et un plan de Parc. La charte s'appuie sur six valeurs fondatrices qui se déclinent en trois vocations et 14 orientations, l'ensemble étant décliné sur les 165 communes du périmètre de révision, lui-même organisé en trois secteurs : montagne, pentes et piémont.

Au terme de l'enquête, les décisions suivantes pourront être prises : délibération du Comité syndical du Parc approuvant le projet définitif de charte avant consultation des collectivités locales, délibérations des communes, communautés de communes, Conseils généraux et villes-ports sur le projet de charte révisée, délibérations concordantes des Conseils régionaux sur la charte révisée, avant transmission au ministère de l'écologie pour solliciter le décret de renouvellement du classement du territoire des Monts d'Ardèche en Parc naturel régional. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Jaujac - Place du Champ de Mars - 07380 JAUIAC. La personne responsable du projet est Madame Loraine CHENOT, Présidente du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

**Cette enquête se déroulera du lundi 19 novembre 2012 au vendredi 21 décembre 2012.**

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête relatif au projet de charte constitutive sera déposé dans tous les lieux ci-dessous désignés. Le dossier d'enquête comportera les pièces prévues aux articles R. 333-6-1 et R. 123-8 du Code de l'Environnement :

- 1) Une note de présentation ;
- 2) La référence aux dispositions du III de l'article L. 333-1 et de l'article R. 333-6-1 et la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure de renouvellement de classement ;
- 3) L'avis motivé du préfet de région sur l'opportunité du projet ;
- 4) Le bilan de la concertation organisée pour l'élaboration de la charte ;
- 5) Le rapport et le plan du parc.

**Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement des appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.**

**Un ou des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour l'informer et recueillir ses observations à Fay sur Lignon le vendredi 23 novembre de 14 à 17 h et le vendredi 7 décembre de 9 h à midi.**

---

Fin de séance 16 h